## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 22 juillet 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Jeanine MEDES - Christine LECLEROT - Marie-Françoise HEUGAS - Lidia PEPICQ -

Sandrine GAUDY - Nathalie ESCUREDO - Marie-Christine LESTRADE

Messieurs Jacques RAYNAUD - Jacques MARIEN - Guillaume VALEIX - Thierry BRUN

ABSENTS EXCUSES: Madame JUAN Laëtitia

Messieurs BARBE Patrick - DEVAUTOUR Jean-Claude - GALIN Cédric

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques RAYNAUD est désigné à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2016 est adopté à l'unanimité après avoir, à la demande de Madame GAUDY, compléter son intervention dans les informations de ce compte rendu.

## 1/ EXTENSION DU CIMETIERE

Madame LECLEROT, adjointe, accueil et présente Madame Marina THON-HON, architecte Paysagiste de l'agence AVEC + PAYSAGE, maître d'œuvre désigné par le conseil municipal le 29 mars 2016 pour réaliser l'étude de l'avant- projet d'aménagement du cimetière.

# 1.1 - Présentation de l'avant-projet

Madame THON-HON, présente les planches de l'ensemble de l'avant- projet pouvant être réalisé en plusieurs phases.

Après cette présentation, et avant qu'elle ne quitte la salle du conseil, Madame le Maire remercie Madame THON HON pour son travail.

OUÏ cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR et une abstention (Mme LESTRADE) donne son accord sur l'avant-projet présenté par l'architecte de l'agence AVEC + PAYSAGE.

## 1.2 - Projet - Phase d'Etudes n° 2

Madame LECLEROT, présente le devis de l'architecte AVEC + PAYSAGE, relatif aux différentes missions de la phase étude n° 2 du projet détaillé (PRO, CCTP, DCE, AAPC, RC, CCAP) d'un montant de 5 587,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR et une abstention (Mme LESTRADE) donne son accord pour réaliser ce projet défini dans la Phase Etudes 2 et charge Madame le Maire de lancer la consultation d'appel d'offre au BOAMP de cette première phase de travaux qui comporte 2 lots distincts, (VRD et espaces verts) et charge Madame le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques induits par cette opération.

L'architecte des bâtiments de France sera consulté pour avis sur le projet.

## 2/ - DECISION IMMEUBLE SIS 3 PLACE DE LA LIBERATION

Madame LECLEROT, adjointe informe le conseil que les travaux de cet immeuble, votés en séance du 21 janvier 2016 pour un montant de 28 470 € ttc sont désormais achevés. L'appartement est refait à neuf.

Deux agences ont été consultées pour estimer le bien, pour une mise en location ou bien la vente de l'immeuble.

Pour ce qui concerne une location, l'estimation du loyer mensuel de la maison est de 650 et 700 € par mois. Pour une éventuelle vente du dit immeuble, une agence estime le bien, net vendeur, entre 140 et 150 K€, l'autre entre 120 et 130 K€.

Compte tenu de ces éléments, si nous mettons ce bien en location, quasiment 9 années de loyers (à condition que les loyers soient régulièrement payés) seront nécessaires pour un retour sur investissement.

Il est donc proposé au conseil la mise en vente de cet immeuble pour un prix de 140 K€ et d'autoriser Madame le Maire à signer les mandats de vente auprès des agences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix POUR, une abstention (M. BRUN) et 2 contre (Mme LESTRADE et M. VALEIX, favorables à la location de l'immeuble), se prononce en faveur de la mise en vente de la maison sise n° 3 place de la Libération au prix de 140 000 € net vendeur et charge Madame le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques induits par cette opération.

## 3/- MULTIPLE RURAL - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le maire expose au conseil que le présent avenant a pour objet la mise à jour du montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre, tel que décrits par le contrat de Maîtrise d'œuvre n° 2015.14, compte tenu des modifications apportées par la Maîtrise d'Ouvrage au projet initial après la Phase APS-APD, au sujet du commerce, des voiries et réseaux divers, espaces de stationnement, circulations stabilisées extérieures, PMR et cheminements doux sur l'ensemble de la parcelle supportant le projet.

L'estimation du montant des travaux, et par conséquent, le montant des honoraires y afférent, suivant la Phase APS en date du 25 juin 2015 était de 600 000 € HT.

Le montant définitif des travaux, suite aux modifications souhaitées par le Maître d'Ouvrage et selon le récapitulatif des Marchés après l'ouverture des plis et l'analyse des offres est de 780 788,48 € HT, soit un différentiel de 180 788,48 € HT de travaux supplémentaires.

Le budget voté par le conseil municipal pour l'opération (hors honoraires Architectes, Bureaux d'Etudes, Bureaux de contrôle et SPS) est de 78 788.48 € HT, soit un avenant de 180 788.48 € HT au contrat de Maîtrise d'œuvre initial n° 2015.14.

Le montant des honoraires sur le montant de l'avenant est de 12 655,19 € HT (soit 7% HT sur le montant des travaux supplémentaires HT de 180 788,48 € HT. Ce supplément d'honoraires a déjà été prévu dans le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE, M. BRUN et VALEIX) autorise Madame le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre.

# 4/ - SPECTACLE DE NOËL

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission des festivités, informe le conseil que le spectacle de Noël des enfants des écoles se déroulera le vendredi 16 décembre, le matin dans la salle des fêtes.

La compagnie Abacar't qui nous a proposé de nombreux spectacles qui ont toujours remportés un grand succès a été sollicitée. Le spectacle qui a retenu notre attention, s'intitule « Le grand voyage de Luna et Dormilona ». Il s'agit d'une comédie clownesque et Théâtre gestuel et interactif. Le montant de cette prestation est de 935 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, retient cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis de la Compagnie Abacar't pour un montant de 935 € TTC.

#### 5/ - RECRUTEMENT DE PERSONNELS

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au départ à la retraite de Madame Monique ALBIN, (ATSEM) et la fin de 3 contrats à durée déterminée (dont 2 contrat emploi avenir et un contrat CUI), il convient de réorganiser les services et de procéder à 4 nouveaux recrutements pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à procéder à ces recrutements et de proposer aux agents des contrats selon l'éligibilité aux contrats aidés et profils des personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par l'unanimité des présents, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire ces recrutements en tenant compte de l'éligibilité ou non des personnes aux différents contrats proposés.

#### 6/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 – OPERATION PATRIMONIALES SUR LES ETUDES DU MULTIPLE RURAL

Le conseil municipal a dans sa délibération du 6 juin 2016 décidé de lancer la construction du Multiple Rural. La Trésorerie demande que les travaux d'études pour ce projet, réalisés avant la décision de lancer la construction, et affectés au compte 20 soient maintenant affectés au compte 23.

Pour être correctement réaffectés, cette opération doit faire l'objet d'une délibération modificative de chapitre 041 (pour des opérations patrimoniales en section d'investissement). Ceci est sans incidence sur l'équilibre budgétaire 2016 voté en début d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

ററ	MDTES	: NEDI	ENSES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Dépenses	INV	041	2313	ONA	Constructions	38 280 €

### COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Recettes	INV	041	2031	ONA	études Multiple Rural 2015 et 2016 pour architecte, étude de sol, étude thermique, et étude chambre de commerce	38 280 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 7 / - TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS

Lors de la présentation du budget primitif 2016 le 29 mars, une somme de 5 000 € TTC a été prévue en section d'investissement pour les travaux de restauration du Monument aux Morts.

Le devis de l'entreprise LM TAILLE DE PIERRE a été adressé à la Direction Générale des Affaires Culturelles pour avis.

Par lettre en date du 22 juillet 2016, le Directeur régional des affaires culturelles, demande de réaliser dans un premier temps un hydro gommage.

Avant la poursuite des travaux, une réunion sera organisée sur site en présence des services de cette administration au titre du contrôle scientifique et technique, afin de définir la suite à envisager.

- Nécessité de dé jointoyer et rejointoyer le monument dans son ensemble ou partiellement
- Identification des zones de reprise (ou pas) de gravures
- Nécessité de mise en œuvre (ou pas) d'un hydrofuge incolore.

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, une subvention de l'Etat, ministère de la culture et de la communication pourrait nous être attribuée sur l'exercice 2016 au titre de l'entretien des monuments historiques, à hauteur de 15% du montant HT de l'opération selon les conditions suivantes :

Montant de l'opération : 3 403,00 € HT (4 083,60 € TTC)

Part de l'Etat 15% soit une subvention de : 510,45 €

Montant de la participation du bénéficiaire Y compris la TVA 3 573 ,15 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour les travaux de nettoyage et d'entretien du Monument aux Morts par l'entreprise LM TAILLE DE PIERRE et charge Madame le Maire de solliciter la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

## **INFORMATION**

- •Madame le Maire, rend compte au conseil municipal que suite à la délibération prise en séance du 6 juin 2016 certains matériels ont été vendus, notamment le tracteur, chargeur et remorque au prix de 5 500 €, ainsi qu'une armoirie frigorifique pour la somme de 250 €.
- •Monsieur BRUN remet une plaquette relative à un plan d'action d'appel aux porteurs de projets pour inciter les propriétaires résidant dans le centre bourg de rénover les façades de leur maison. Le conseil invite M. BRUN à poursuivre l'étude de ce dossier.
- •Madame ESCUREDO intervient sur les Festives 2016, à la fois en tant qu'exposante pour faire part de la réussite du Marché de producteurs de pays adhérents à la Chambre d'Agriculture qui a été proposé cette année et en tant qu'accompagnatrice de la randonnée qui a accueilli une douzaine de marcheurs motivés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 45.